

Procès-verbal

de l'assemblée générale annuelle du Conseil
québécois de la coopération et de la mutualité

Lundi, 17 avril 2023



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité tenue le lundi 17 avril 2023 en présentiel au Centre des congrès de Lévis.

La directrice du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), madame Marie-Josée Paquette, demande à l'audience de prendre place et fait ses salutations. Elle se dit heureuse d'accueillir une représentante du gouvernement du Québec, l'élue de la circonscription de Jean-Talon. Elle élabore le parcours de madame Joëlle Boutin et l'invite à prendre la parole.

Madame Joëlle Boutin remercie madame Marie-Josée Paquette et livre son message.

Madame Paquette invite madame Nadine Groulx, présidente du conseil d'administration, le secrétaire, monsieur Jacques Côté ainsi que le trésorier, monsieur J. Benoit Caron à la rejoindre sur la scène.

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente du conseil d'administration, madame Nadine Groulx, salue l'assemblée et souhaite la bienvenue. Elle remercie les gens de leur participation en si grand nombre. Elle informe l'assemblée que la documentation pour la rencontre est disponible sur le site web. Elle remercie madame Boutin pour sa présence. Elle mentionne que Marie-Josée Paquette agira comme présidente d'élection pour la présente assemblée, madame Marie Lacasse et monsieur Alain Blanchette comme scrutateurs. Elle informe que seuls les délégués sont habilités à proposer, appuyer ou voter sur les résolutions. Les observateurs des membres provinciaux et auxiliaires pourront participer aux débats, poser des questions lors des périodes prévues.

Elle présente et salue l'ensemble des administrateurs.trices du CQCM qui ont contribué aux orientations de l'organisation dans la dernière année :

- Madame Muriel Dubois, 1^{re} vice-présidente Sollio Groupe Coopératif
- Monsieur Alain Forget, 2^e vice-président Agropur coopérative laitière
- Monsieur Jacques Côté, secrétaire Confédération québécoise des coopératives d'habitation
- Monsieur J. Benoit Caron, trésorier Réseau de coopération des EÉSA
- Monsieur Mathieu Vigneault, Coopérative de développement régional du Québec
- Monsieur Philip Girouard, Fédération des coopératives des paramédics du Québec
- Monsieur Yvan Rose, Promutuel Assurance
- Monsieur Stéphane Arseneau, Fédération des coopératives de câblodistribution et de télécommunication du Québec
- Madame Annie Beaupré, Fédération québécoise des coopératives forestières
- Madame Chantal Dubuc, Fédération québécoise des coopératives de santé
- Monsieur Marc Duplantie, Co-operators
- Madame Isabel Faubert-Mailloux, Réseau COOP
- Monsieur Michel Ferland, Fédération des coopératives d'alimentation du Québec
- Monsieur Mohamed Majdi, Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire
- Monsieur François Hastir, représentant jeunesse
- Monsieur Sokchiveneath Taing Chhoan, Fédération des coopératives du Nouveau-Québec
- Monsieur Pierre Tardif, Fédération des coopératives funéraires du Québec
- Monsieur Étienne Fouquet, observateur de IREBUS Université de Sherbrooke

- Monsieur Hugues Bourgeois, observateur de Coopératives et mutuelles Canada

La présidente du conseil d'administration ouvre officiellement l'assemblée.

2. Lecture de l'avis de convocation par le secrétaire

La présidente invite le secrétaire, monsieur Jacques Côté, à faire la lecture de l'avis de convocation.

3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente invite le secrétaire, monsieur Jacques Côté, à faire la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame Annie Beaupré, dûment appuyée par monsieur Pierre Tardif, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4. Rapport sur le nombre de délégués

Le secrétaire, monsieur Jacques Côté, informe qu'il y a 17 délégués avec droit de vote.

Sur proposition de monsieur Sokchiveneath Taing Chhoan, dûment appuyée par monsieur Mohamed Majdi, il est unanimement résolu d'accepter la présence des invités à l'assemblée.

5. Adoption du procès-verbal du 13 avril 2022

Sur proposition de monsieur Mathieu Vigneault, dûment appuyée par monsieur Michel Gauthier, il est résolu à l'unanimité de faire une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 avril 2022.

Le secrétaire, monsieur Jacques Côté, fait une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022.

Sur proposition de madame Manon Monette, dûment appuyée par madame Myriam Demers, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022.

6. Suivis au procès-verbal 2022

La présidente cède la parole à madame Marie-Josée Paquette pour les suivis au procès-verbal. À la dernière AGA, les membres ont voté à l'unanimité des changements qui étaient majeurs au règlement de régie interne. Elle fait un rappel de ces changements et énumère les actions qui ont été prises.

7. Règlement de régie interne (RRI)

Le 13 avril 2022, les membres du CQCM ont adopté un règlement de régie interne qui révisé en profondeur les pratiques de gouvernance de l'organisation. L'organisation se donne jusqu'en 2026 pour finaliser son processus d'actualisation tant au niveau de la gouvernance qu'au niveau du membrariat se laissant ainsi la possibilité d'ajuster au besoin certains éléments dans son règlement de régie en cours de route.

Les grands changements pour cette année au RRI comprennent le changement de terminologie dans tout le règlement de régie pour actualiser le mot « Conseil » qui était utilisé autrefois pour CQCM pour définir le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité puisque l'acronyme « Conseil » n'était plus employé.

Ensuite, un ajustement pour préciser que le siège de la relève devra dorénavant être soumis au suffrage universel. Celui-ci pourra être occupé par un membre provincial ou un membre auxiliaire coopératif ou

mutualiste, qui aura un mandat de 3 ans comme l'ensemble des membres du conseil d'administration au terme du processus. La personne devra être âgée de 35 ans et moins lors de son élection.

Une clarification sur la gratuité pour le membre auxiliaire coopératif et mutualiste qui est « fédérable », dont il peut bénéficier seulement s'il est membre de son réseau sectoriel.

L'actualisation du règlement en retirant les dispositions transitoires qui ne sont plus pertinentes qu'il y avait en 2022 et un ajustement au niveau de la procédure d'élection en fonction des délais pour le dépôt des candidatures en lien avec les processus internes qu'il y a dans chacune des organisations. La proposition de résolution est montrée à l'écran recommandée par le conseil d'administration.

La présidente ouvre une période de questions. Elle rappelle qui y a droit ainsi que la procédure à suivre.

Des questions sont posées et répondues à la satisfaction des délégués.es.

Il est résolu d'adopter toutes les modifications au RRI du CQCM tel que recommandé par le conseil d'administration en conservant l'exigence d'une deuxième validation en 2025 en assemblée générale, sur la composition du conseil d'administration avant de procéder à la dernière transition de gouvernance qui est prévue en 2026 tel que demandé lors de l'adoption des changements de fond en 2022. Selon l'article 15.2 du règlement en vigueur, le vote se prend à main levée à moins qu'un tiers des membres ayant droit de vote ne réclame le vote secret.

Le vote se fait donc à main levée. Sur proposition de monsieur Philip Girouard, dûment appuyée par monsieur Alain Forget, il est résolu et voté à main levée à l'unanimité d'adopter toutes les modifications.

8. Message de la présidente

Madame Nadine Groulx, présidente du conseil d'administration, livre son message.

Pour l'histoire du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et pour tout le mouvement coopératif et mutualiste, l'année 2022 marque un nouveau départ et l'aboutissement d'une importante démarche de réflexion sur le positionnement du CQCM au sein du mouvement coopératif et mutualiste québécois lancée en octobre 2019.

C'est en septembre 2020, que les membres du conseil d'administration ont voté en faveur de l'évolution de la gouvernance et de la vie associative afin de favoriser la mobilisation, la participation et l'engagement des membres. Le conseil d'administration a mandaté un comité au début de l'année 2021 afin de revoir en profondeur la gouvernance du CQCM.

Dès l'automne 2021, une consultation des réseaux membres s'est mise en œuvre afin de bonifier les propositions mises au jeu par le comité et mettre en lumière des enjeux qui viseraient à renforcer la réflexion entamée.

C'est ainsi qu'en avril 2022, lors de l'assemblée générale annuelle, que les membres ont voté en faveur de ces changements majeurs et historiques. Ceux-ci incluent, dans un premier temps, l'ouverture du membrariat. Deuxièmement, les membres ont accepté plusieurs changements qui se feront graduellement jusqu'en 2026. Ces changements incluent la création de bassins de candidature par type de coopératives pour des sièges réservés au conseil d'administration, la proposition d'un profil de compétences collectif ainsi qu'une réduction des sièges portant le conseil d'administration à 15 membres à terme.

Les membres du conseil d'administration ont également signifié l'importance d'intégrer la relève au sein de l'organisation. Par conséquent, des réflexions se sont imposées en 2022 afin de définir un cadre pour permettre aux jeunes de moins de 35 ans de s'impliquer au sein du CQCM de façon transversale.

9. Rapport de la direction générale

Madame Marie-Josée Paquette, directrice générale du CQCM livre son message.

Dès le mois d'avril, le CQCM s'est mis en action afin de déployer l'ensemble des changements qui lui permette de jouer davantage son rôle : celui de soutenir ses membres pour favoriser la croissance des entreprises coopératives et mutualistes au Québec et de devenir le point de repère du mouvement grâce à des interventions claires, solidaires et crédibles.

L'automne a été mouvementé sur la scène politique, en vue des élections générales québécoises tenues en octobre, une tournée provinciale a été initiée afin de sensibiliser les élus.es à être audacieux et audacieuses et de promouvoir le collectif qui a son rôle à jouer aux côtés des secteurs public et privé. Les élus.es et candidats.es des régions de l'Estrie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Montréal et de l'Outaouais ont été invités à faire connaissance avec les coopératives et les mutuelles de leur circonscription. De plus, une plateforme a été créée et transmise à l'ensemble des candidats afin de leur proposer des pistes d'action concrètes afin de soutenir et de répondre aux enjeux et défis de notre société.

Dans la foulée des grands changements organisationnels, le CQCM a réalisé en octobre une toute première assemblée de concertation, portant sur les enjeux de la main-d'œuvre. Cette assemblée a permis d'identifier 6 priorités et tendances à privilégier et qui ont été ajoutées au Plan d'action 2023, dont : Formation aux administrateurs, mutualisation d'une expertise en ressources humaines, avantages coop, soutien aux gestionnaires, intégration de la main-d'œuvre étrangère et gestion du télétravail.

D'autre part, le programme de Transformation numérique des entreprises collectives soutenu par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie par l'entremise de l'Offensive de transformation numérique a quant à lui permis de sensibiliser, former et accompagner les entreprises collectives dans leur processus de transformation numérique.

Par ailleurs, dans la perspective de propulser les ambitions collectives des deux organisations officielles reconnues par le gouvernement du Québec en matière d'économie sociale, au cours de l'année, le CQCM s'est joint au conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale. Ensemble, les deux organisations sont une force indéniable pour positionner la coopération, la mutualité et l'ensemble de l'économie sociale afin qu'elle contribue pleinement au développement du Québec.

Les projets en mobilisation se sont coconstruits autour de la Feuille de route coopérative et mutualiste, qui a été actualisée en cours d'année afin de refléter davantage la dynamique de réalisation. Le CQCM et tout le mouvement coopératif et mutualiste ont le privilège de pouvoir compter sur la confiance de la Fondation Lucie et André Chagnon qui a soutenu financièrement le déploiement des projets. On souligne la présence de Marc-André Chagnon.

Conséquemment, forte des premiers résultats qui démontrent des besoins réels et des enjeux de croissance, l'équipe du CQCM a poursuivi l'élaboration de plusieurs projets du Programme de soutien en économie sociale, notamment en soutenant les pôles logistiques agroalimentaires et les entreprises d'économie sociale en production agricole et en élaborant le projet de modèles collectifs numériques.

En éducation, le CQCM a débuté la création de contenu pédagogique propre aux mutuelles et poursuivi le développement de la formation à distance « Gestion des coopératives et des mutuelles : au cœur d'un mouvement ».

La campagne Effet COOP et Effet MUTUALISTE a continué de faire du bruit dans les médias et nous a permis de sensibiliser un très grand nombre de personnes à la coopération et à la mutualité, entre autres, par la campagne publicitaire qui a été lancée à l'occasion de la Semaine de la coopération.

La directrice générale, madame Marie-Josée Paquette, termine son rapport en remerciant et en présentant chacun des membres de son équipe.

10. Rapport financier au 31 décembre 2021

La présidente du conseil d'administration invite le trésorier, monsieur J. Benoît Caron, à présenter le rapport financier ainsi que le rapport des auditeurs pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

Le trésorier souligne à l'assemblée que les états financiers ont été audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. De l'avis de l'auditeur, ils donnent une image fidèle de la situation financière du CQCM à cette date.

Au 31 décembre 2022, les revenus du CQCM se sont élevés à 10 334 107 \$ et les charges de l'organisation ont totalisé 10 290 828 \$. Le résultat net est un excédent d'opération de 43 279 \$.

Dans le cadre du déménagement du siège social effectué au cours de l'année 2022, le CQCM a procédé à la radiation de certains éléments d'actifs corporels pour un montant de 35 937 \$.

Au cours de l'année 2022, l'aide gouvernementale et les contributions des membres et partenaires se sont élevées à 9 309 370 \$ ce qui représente 90 % des revenus. Pour leur part, les cotisations annuelles des membres se sont élevées à 839 350 \$. Les revenus générés par les activités du CQCM s'élèvent à 40 920 \$ et 144 467 \$ proviennent d'intérêts et d'autres produits.

En ce qui a trait à l'aide gouvernementale, ces revenus proviennent principalement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour 6 999 541 \$ représentant 75 % des revenus totaux ainsi que du Secrétariat à la Jeunesse pour 1 110 255 \$ représentant 12 % des revenus. Les dépenses liées aux projets totalisent 9 398 022 \$ représentant 91 % des dépenses totales. De cette somme, un montant de 6 457 719 \$ fut directement versé aux organismes œuvrant en soutien au développement de coopératives et de réseaux coopératifs. Un montant de 2 094 502 \$ fut versé en salaires et charges sociales pour réaliser ces projets. Les dépenses d'honoraires professionnels totalisent 344 315 \$ et 501 486 \$ pour les autres dépenses de projets.

En conclusion, le CQCM a terminé cette dernière année financière conformément au budget d'exploitation et avec un avoir des membres de 789 000 \$.

11. Nomination de l'auditeur pour le prochain exercice

Sur proposition de madame Chantal Dubuc, dûment appuyée par monsieur Michel Gauthier, il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du conseil d'administration d'accorder à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, le mandat de réalisation de l'audit des états financiers du CQCM pour l'année 2023.

12. Rapport du Comité de mise en candidature

La présidente invite monsieur Michel Gauthier, désigné par le conseil d'administration, à présider le Comité de mise en candidature. Le Comité de mise en candidature était composé de monsieur Alain Leclerc, madame Sandra Turgeon et de monsieur Michel Gauthier. Monsieur Gauthier précise que la Fédération québécoise des coopératives de câblodistribution et de télécommunication ayant choisi de ne pas déposer de candidature, après analyse des dossiers de candidatures, confirme l'éligibilité des candidats.es des 16 membres provinciaux.

La présidente cède la parole à la présidente d'élection, madame Marie-Josée Paquette.

13. Élection des administrateurs

Madame Paquette explique que le CQCM en est à une première année d'une période de transition qui s'échelonne jusqu'en 2026 qui réduira graduellement le CA de 19 à 15 administrateurs. Pour les 3 prochaines années, soit de 2023 à 2026, le CA sera constitué de 17 membres provinciaux qui seront répartis comme suit : 6 sièges réservés aux plus grands contributeurs financiers qui sont des membres provinciaux du CQCM qui ont une contribution annuelle supérieure à 50 000 \$. De 2023 à 2026, le CQCM fera abstraction des hausses de contribution prévues donc si en 2025 un membre contribue à plus de 50 000 \$, il sera considéré comme un grand contributeur. Pour le moment, seulement 5 sièges sur 6 sont des membres considérés comme de grands contributeurs financiers. Il y aura donc un siège vacant.

Un siège réservé à la présidence de l'instance jeunesse du CQCM dont la candidature est recommandée aux membres par le CA. Aujourd'hui, les délégués ont approuvé un changement pour que ce siège soit issu de la relève. Donc, le CA vous propose une transition d'un an avec le président de l'instance jeunesse.

Un siège réservé à un membre provincial comportant majoritairement des coopératives de consommation comme membres.

Un siège réservé à un membre provincial comportant des producteurs comme membres. Pour cette année, considérant que les 2 membres provinciaux qui comportent des producteurs comme membres ont des sièges réservés et qu'ils sont de grands contributeurs financiers, le siège demeure vacant.

Un siège réservé à un membre provincial comportant majoritairement des coopératives de travailleurs comme membres.

Sept sièges réservés aux membres provinciaux.

La présidente d'élection présente le profil de compétences collectif qui est une nouveauté au CQCM qui est proposé par le CA. Pas obligatoire, à titre indicatif seulement. En résumé, les compétences recherchées sont générales, techniques et interpersonnelles.

Elle enchaîne et explique la procédure d'élection. Pour les bassins de candidature qui seront en élection, les 17 délégués votant des membres provinciaux ont devant eux trois codes QR qu'ils seront invités à utiliser le moment venu. Les candidats.es qui auront une majorité de 8 votes et plus, occuperont un siège sur le CA. Celui ou celle ayant reçu le moins de votes sera retiré de la liste et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les postes soient pourvus.

Le nom des 2 scrutateurs est mentionné à nouveau.

Cette année, les sièges réservés aux grands contributeurs financiers sont attribués à :

- Monsieur Alain Forget, Agropur coopérative laitière
- Monsieur Marc Duplantie, Co-operators
- Madame Nadine Groulx, Fédération des caisses Desjardins du Québec
- Monsieur Yvan Rose, Promutuel Assurance
- Monsieur Jean Bissonnette, Sollio Groupe Coopératif

Un siège demeure vacant dans cette catégorie.

Un siège réservé à la présidence de l'instance jeunesse du conseil dont la candidature est recommandée aux membres par le conseil d'administration. Monsieur François Hastir, président du comité jeunesse, est proposé. Il occuperait le siège pour une durée d'un an. Sur proposition de madame Annie Beaupré, dûment appuyée par monsieur J. Benoit Caron, il est résolu à l'unanimité d'accepter monsieur François Hastir au siège de l'instance jeunesse du conseil d'administration.

Un siège réservé à un membre provincial comportant majoritairement des coopératives de consommation comme membres. Il est à noter que la Fédération des coopératives funéraires du Québec ainsi que la Fédération des coopératives de câblodistribution et de télécommunication du Québec n'ont pas déposé de candidature dans cette catégorie bien qu'elles sont éligibles. Les candidats.es sont :

- Monsieur Jacques Côté, Confédération québécoise des coopératives d'habitation
- Monsieur Jean-Roch Michaud, Fédération des coopératives d'alimentation du Québec
- Monsieur Sokchiveneath Taing Chhoan, Fédération des coopératives du Nouveau-Québec
- Monsieur Mohamed Majdi, Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

Les délégués sont appelés à voter. L'élu est monsieur Jacques Côté.

Un siège réservé à un membre provincial comportant des producteurs comme membres. Ce siège demeure vacant.

Un siège réservé à un membre provincial comportant majoritairement des coopératives de travailleurs comme membres. Les candidats.es sont :

- Monsieur Philip Girouard, Fédération des coopératives des paramédics du Québec
- Madame Annie Beaupré, Fédération québécoise des coopératives forestières
- Madame Isabel Faubert-Mailloux, Réseau COOP

Les délégués sont appelés à voter. L'élue est madame Annie Beaupré.

Pour les 7 sièges des membres provinciaux, les candidats.es sont :

- Monsieur J. Benoit Caron, Réseau de coopération des EÉSAD
- Madame Chantal Dubuc, Fédération québécoise des coopératives de santé
- Madame Isabel Faubert-Mailloux, Réseau COOP
- Monsieur Philip Girouard, Fédération des coopératives des paramédics du Québec
- Monsieur Mohamed Majdi, Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire
- Monsieur Jean-Roch Michaud, Fédération des coopératives d'alimentation du Québec
- Monsieur Sokchiveneath Taing Chhoan, Fédération des coopératives du Nouveau-Québec
- Monsieur Pierre Tardif, Fédération des coopératives funéraires du Québec
- Monsieur Mathieu Vigneault, Coopérative de développement régional du Québec

Les délégués sont appelés à voter. Les élus sont :

- Monsieur J. Benoit Caron, Réseau de coopération des EÉSAD
- Monsieur Mohamed Majdi, Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire
- Monsieur Mathieu Vigneault, Coopérative de développement régional du Québec
- Monsieur Sokchiveneath Taing Chhoan, Fédération des coopératives du Nouveau-Québec
- Madame Isabel Faubert Mailloux, Réseau COOP
- Monsieur Philip Girouard, Fédération des coopératives des paramédics du Québec
- Monsieur Pierre Tardif, Fédération des coopératives funéraires du Québec

Selon le règlement de régie interne, les administrateurs.trices pigeront au hasard la durée de leur mandat de 1 an, 2 ans ou 3 ans. Les grands contributeurs financiers ont un mandat de 3 ans.

La présidente de l'assemblée remercie madame Marie-Josée Paquette ainsi que tous les candidats.es. Elle félicite également les élus.es.

14. Période de questions

Aucune question ni commentaire ne sont soulevés.

15. Divers

Le départ en cours d'année de certains administrateurs.trices est souligné. On remercie monsieur Stéphane Arseneau, madame Muriel Dubois, monsieur Michel Ferland, monsieur Étienne Fouquet et monsieur Hugues Bourgeois. Des cadeaux coopératifs leur sont remis dont une bouteille de gin de la distillerie Euclide et un chèque-cadeau de la Boutique Empreinte.

16. Levée de l'assemblée

La présidente remercie toute l'équipe ainsi que les membres du comité de mise en candidature. Les administrateurs.trices sont appelé à demeurer dans la salle pour une prise de photos. Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, sur proposition de madame Annie Beaupré, dûment appuyée par monsieur Sokchiveneath Taing Chhoan, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Présidence du conseil d'administration

Secrétaire



Conseil
québécois
de la **coopération**
et de la **mutualité**

cqcm.coop